

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

des stages Détox (Jeûne, diète et monodiète).

Vous avez la possibilité de consulter à tout moment les présentes CGV sur le site internet www.nathaliemasson.com à la rubrique CGV.

L'organisation se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGV. Dans ce cas, les adaptations ou modifications seront applicables à toutes inscriptions intervenant à compter de la publication des CGV modifiées sur le site sur lequel vous effectuerez votre réservation.

I. DOMAINE D'APPLICATION DES CGV – OPPOSABILITÉ

1. L'inscription à l'un des stages Détox implique l'adhésion entière et sans réserve du participant aux conditions générales de ventes (CGV), à l'exclusion de tout autre document. Ces conditions générales s'appliquent aux contrats ayant trait à un stage proposé, ainsi qu'à toutes les autres prestations fournies durant ou hors des stages.

II. CONCLUSION DU CONTRAT

1. La réservation d'un stage Détox s'effectue directement via le formulaire disponible sur le site.
2. La réservation ferme d'un stage Détox est prise en compte dès réception du formulaire d'inscription (en ligne ou papier) et du versement d'arrhes d'un montant de 200 € ou 350€ (ou bien du paiement intégral du stage).
3. Une réservation devient effective par le renvoi de la confirmation d'inscription par l'organisation.
4. **Le participant atteste sur l'honneur être dans une démarche libre et volontaire pour effectuer un stage Détox** (jeûne, diète ou monodiète), associée aux sorties pédestres journalières (type randonnée) proposées, ainsi qu'aux différentes prestations.
5. Le participant atteste être en mesure de marcher au minimum 3 heures/jour, être en bonne santé et s'engage à assurer ses responsabilités personnelles et en groupe.
6. Le participant atteste avoir été informé(e) que la conduite d'un véhicule, motorisé ou non, est fortement déconseillée durant toute la durée du stage de Détox.
7. **Le participant atteste avoir bien pris connaissance des contre-indications majeures au stage Détox proposé** (Liste disponible sur la page Détox du site).
8. **Il relève de l'entière responsabilité du participant de vérifier auprès de son médecin que sa condition physique et psychique est compatible avec une cure de détox de type jeûne, diète (cure de jus) ou monodiète de la durée demandée lors de son inscription.**
9. En cas de traitement médical, le participant s'engage à fournir un certificat médical obligatoire, attestant la possibilité pour lui d'effectuer le stage Détox auquel il souhaite participer (jeûne, diète ou monodiète), les sorties pédestres journalières, ainsi que les différentes prestations proposées pendant le stage, et ce, au plus tard le jour du début du stage.
10. Le participant certifie ses déclarations étant sincères et véritables et dégage Nathalie Masson et tous les intervenants durant le stage, de toutes responsabilités à ce sujet. Il s'engage également à avertir tout changement de situation sur sa santé pouvant survenir avant ou pendant le séjour.
11. En cas de ronflement, le participant s'engage à retenir une chambre individuelle dès l'inscription.
12. Le participant déclare avoir souscrit un contrat d'assurance couvrant sa Responsabilité Civile Individuelle en cas de dommages causés à des tiers (vérifier votre contrat d'assurance habitation).
13. Les offres de stages Détox s'adressent exclusivement aux personnes majeures de plus de 18 ans.
14. Pour des questions de souplesse d'organisation, notamment en fonction du nombre de participants par session, ou encore en cas de nécessité, nous nous réservons le droit de changer le lieu où se déroule le stage initialement proposé. Le nouveau lieu d'accueil sera de confort équivalent et permettant d'assurer le même niveau de prestations. Les participants en seront informés dès que possible par les organisateurs.

III. ANNULATION / RÉSILIATION

1. Le participant ne peut annuler sa réservation que par écrit (voie postale ou courriel).
2. La conclusion du contrat implique l'acceptation de la part du participant du versement de frais d'annulation de sa réservation selon les modalités suivantes :
 - a. Annulation sans frais pour le participant jusqu'à 21 jours avant le début du stage.
 - b. En deçà de 21 jours, les frais d'annulation correspondent au montant des arrhes versées (soit 200€ pour les stages courts de 3 jours et 350€ pour les stages longs de 6 jours).
 - c. Tout stage commencé est dû dans sa totalité (hébergement y compris).
3. L'organisation se réserve le droit d'annuler tout stage et remboursera alors intégralement les versements du participant.
4. En cas de non-respect des règles élémentaires de comportement en collectivité de la part du participant, l'organisation se réserve le droit d'interrompre la participation du stagiaire à ses frais.

IV. SERVICES, TARIFS, PAIEMENTS ET FACTURATIONS

1. Toutes les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur. L'organisation se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la réservation, sous réserve de disponibilité à cette date. Les tarifs sont donnés en Euros et sont exonérés de la T.V.A. suivant l'article 293 B du C.G.I.
2. Le participant peut régler sa réservation par virement bancaire ou chèque à l'ordre de « Nathalie MASSON ». Le solde complet du stage est à régler par chèque ou espèces lors du premier jour de stage.
3. A votre demande, une facture peut vous être remise.
4. Lors de nos stages, vous pouvez changer de formule diététique, soit de votre propre chef, soit suite aux conseils de votre Praticien de Santé Naturopathe. Si vous êtes en cure de jeûne hydrique et que vous passez à une autre formule (Détox de type diète ou monodiète), un tarif journalier en sus de 15 € peut vous être demandé.
5. Les marches (type randonnées) et les transports vous sont proposés à titre gratuit.

V. ARRIVÉE / DÉPART

1. Les participants n'ont pas le droit de revendiquer une chambre spécifique. Nous ferons de notre mieux pour répondre à vos souhaits et demandes particulières.
2. Les chambres réservées sont à votre disposition à partir de 16h00 le jour de votre arrivée.
3. Le jour de votre départ, nous vous prions de bien vouloir libérer la chambre avant 12h00 ou 14h00 (en fonction des lieux d'hébergement).

VI. RESPONSABILITÉ POUR LES OBJETS APPORTÉS

1. L'organisation décline toute responsabilité pour les objets personnels apportés par les participants, en particulier les bijoux, les documents et l'argent en espèces.
2. L'organisation décline toute responsabilité pour l'utilisation de ou des parkings extérieurs ou intérieurs, et plus largement, aux dommages survenus sur les véhicules des participants durant la durée du stage.

VII. DISPOSITIONS FINALES

1. C'est le droit français qui s'applique aux présentes conditions.